

## **TARIFS 2019 DES MUTATIONS\***

1- Droit administratif 20 euros

## 2-Indemnité

<ul> <li>International junior A(1)</li> </ul>	
<ul> <li>International senior A(2)</li> </ul>	2 500 euros
International seniorB(3)	1 500 euros
Membre d'un pôle France	1 500 euros

Cette indemnité est due par l'association accueillante et reversée intégralement aux associations auxquelles le licencié a appartenu précédemment selon une répartition définie par le bureau fédéral.

En cas d'appartenance à plusieurs critères, seul le critère le plus élevé s'applique.

- (1): rameur ou rameuse ayant été sélectionné(e) à un championnat du Monde ou d'Europe
- (2) : rameur ou rameuses ayant été sélectionné(e) à un championnat du Monde ou d'Europe ou à des Jeux Olympiques ou Paralympiques
- (3): rameur ou rameuse ayant été sélectionné(e) à un championnat du Monde des moins de 23 ans

<sup>\*</sup> voir annexe 9 du règlement intérieur - Règlement des mutations